

25 jan 2008 -12:44

Appartient à [Conseil des ministres du 25 janvier 2008](#)

Orphelinats en Bulgarie

Libération d'une première tranche de 8.100 euros pour les frais de la mission technique belge qui doit se rendre en Bulgarie

Libération d'une première tranche de 8.100 euros pour les frais de la mission technique belge qui doit se rendre en Bulgarie

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé la libération d'une première tranche de 8.100 euros, sur le budget de la diplomatie préventive, pour les frais de séjour, de voyage et autres frais de fonctionnement de la mission technique belge qui doit se rendre en Bulgarie du 27 au 30 janvier.

En effet, l'émission transmise sur Canvas concernant la situation dans les orphelinats en Bulgarie a provoqué la consternation générale. L'opinion publique demande une action immédiate.

Les activités de la mission technique en Bulgarie seront coordonnées par l'Ambassadeur de Belgique à Sofia, M. Filip Beke. Le ministre des Affaires étrangères a proposé de libérer une enveloppe de 250.000 euros sur le budget de la diplomatie préventive, qui servira à financer des projets à identifier par la mission technique.

Voir aussi le [communiqué de presse du SPF Affaires étrangères](#).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe